

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024 faisant ressortir un total de 1038699 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 17912 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1025748 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
	<u>Portefeuille-titres</u>			
	Actions et droits rattachés		302 594	169 088
	Obligations et valeurs assimilées		424 672	573 900
	Titres OPCVM		45 792	51 689
		3.1	773 058	794 677
	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
	Placements monétaires	3.2	100 035	86 386
	Disponibilités	3.3	165 606	164 451
			265 641	250 837
TOTAL ACTIF			1 038 699	1 045 514
<u>PASSIF</u>				
	Opérateurs créditeurs	3.4	5 396	4 142
	Autres créditeurs divers	3.5	7 555	7 704
TOTAL PASSIF			12 951	11 846
Capital		3.6	1 004 259	1 010 265
Sommes distribuables		3.7	21 489	23 403
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 489	23 403
ACTIF NET			1 025 748	1 033 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 038 699	1 045 514

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2024 AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		6 571	42 961	8 560	45 798
Dividendes	4.1	-	12 643	-	11 752
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	6 571	30 318	8 560	34 046
Revenus des placements monétaires	4.3	1 762	6 250	2 195	6 551
<i>Total des revenus des placements</i>		8 333	49 211	10 755	52 349
Charges de gestion des placements	4.4	<5 395>	<18 237>	<4 142>	<18 149>
Revenu net des placements		2 938	30 974	6 613	34 200
Autres charges	4.5	<2 460>	<9 456>	<2 299>	<9 571>
Résultat d'exploitation		478	21 518	4 314	24 629
Régularisation du résultat d'exploitation		<282>	<29>	<268>	<1 226>
Sommes distribuables de la période		196	21 489	4 046	23 403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		282	29	268	1 226
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<3 228>	18 587	40 352	2 894
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		21 551	69 062	<24 342>	7 385
Frais de négociation de titres		<889>	<4 064>	<492>	<2 154>
Résultat net de la période		17 912	105 103	19 832	32 754

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>17 912</u>	<u>105 103</u>	<u>19 832</u>	<u>32 754</u>
Résultat d'exploitation	478	21 518	4 314	24 629
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<3 228>	18 587	40 352	2 894
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21 551	69 062	<24 342>	7 385
Frais de négociation de titres	<889>	<4 064>	<492>	<2 154>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<u><23 403></u>	-	<u><19 511></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><13 012></u>	<u><89 620></u>	<u><22 647></u>	<u><265 869></u>
Souscriptions	<u>74 130</u>	<u>129 182</u>	<u>122 212</u>	<u>122 212</u>
Capital	66 611	117 679	118 869	118 869
Régularisation des sommes non distribuables	5 952	8 906	584	584
Régularisation des sommes distribuables	1 567	2 597	2 759	2 759
Rachats	<u><87 142></u>	<u><218 802></u>	<u><144 859></u>	<u><388 081></u>
Capital	<79 933>	<206 494>	<143 083>	<380 820>
Régularisation des sommes non distribuables	<5 360>	<9 682>	1 251	<24>
Régularisation des sommes distribuables	<1 849>	<2 626>	<3 027>	<7 237>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>4 900</u>	<u><7 920></u>	<u><2 815></u>	<u><252 626></u>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	1 020 848	1 033 668	1 036 483	1 286 294
En fin de la période	1 025 748	1 025 748	1 033 668	1 033 668
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	421	455	466	574
En fin de la période	415	415	455	455
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 471,683</u>	<u>2 471,683</u>	<u>2 271,797</u>	<u>2 271,797</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>7,69%</u>	<u>11,06%</u>	<u>8,49%</u>	<u>3,15%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2024 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	22	797	795	0,08%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA	1 950	11 333	11 994	1,15%
TN0007590011	CELLCOM	2 670	6 056	6 249	0,60%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	3 206	6 663	6 904	0,66%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	650	6 913	6 918	0,67%
TN0007620016	MPBS	716	5 112	8 877	0,85%
TN0005700018	POULINA G H	2 100	18 350	17 983	1,73%
TN0001100254	SFBT	3 816	46 991	44 465	4,28%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	5 155	70 208	70 557	6,79%
TN0007270010	TPR	4 452	25 938	28 147	2,71%
TN0006530018	SOTETEL	715	4 704	4 924	0,47%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 750	9 635	9 497	0,91%
TN0006560015	SOTUVER	900	11 403	11 424	1,10%
TN0007610017	SAH LILAS	600	6 017	6 070	0,58%
TNNGTFLC2986	STA	2 224	41 627	46 706	4,50%
TN0006060016	STAR	70	12 320	12 460	1,20%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 439	8 944	8 624	0,83%
	Total actions et droits rattachés	32 435	293 011	302 594	29,13%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	12 806	13 105	1,26%
	Total obligations de sociétés		12 806	13 105	1,26%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	417	373 793	411 567	39,62%
	Total Bons du trésor assimilables		373 793	411 567	39,62%
	Total obligations et valeurs assimilées		386 599	424 672	40,88%

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	41	40 850	45 792	4,41%
	Total OPCVM		40 850	45 792	4,41%
	Total		720 460	773 058	74,43%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension de 943 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,80%, BIAT au 29/01/2025-29J-8,99%	943	100 010	100 035	9,63%
Total créances sur opérations de pensions livrées	943	100 010	100 035	9,63%
Total placements monétaires		100 010	100 035	9,63%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	157 381	176 334
Intérêts courus sur dépôt à vue	742	796
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<148>	<159>
Vente titres à encaisser	14 655	1 397
Achats de titres à régler	<7 024>	<13 917>
	165 606	164 451

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 935	1 850
Rémunérations du dépositaire à payer	1 496	1 500
Commission de performance à payer	1 135	-
Rémunérations du gestionnaire à payer	830	792
	5 396	4 142

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 054	7 082
Contribution sociale de solidarité à payer	400	400
Redevances CMF à Payer	81	80
TCL à payer	20	13
Autres (retenue à la source à payer)	0	129
	7 555	7 704

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	117 679
Nombre de titres	53
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	<206 494>
Nombre de titres	93
Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	18 587
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	69 062
Frais de négociation de titres	<4 064>
Régularisations des sommes non distribuables	<776>

Capital au 31 décembre 2024

Montant	1 004 259
Nombre de titres	415
Nombre d'actionnaires	10

**Au 31 janvier 2025 le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	21 518	24 629
Régularisation du résultat d'exploitation	<29>	<1 226>
	<u>21 489</u>	<u>23 403</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>
Dividendes	-	12 643	-	11 752
	-	12 643	-	11 752

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	6 408	29 582	8 231	32 659
Intérêts sur obligations	163	736	329	1 387
	6 571	30 318	8 560	34 046

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur dépôt à vue	1 528	3 603	666	3 425
Intérêts sur BTC	209	2 622	1 529	3 126
Revenus de prise en pension	25	25	-	-
	1 762	6 250	2 195	6 551

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	1 934	7 806	1 851	8 540
Rémunérations du dépositaire	1 496	5 950	1 500	5 950
Rémunérations du gestionnaire	830	3 346	791	3 659
Commission de surperformance	1 135	1 135	-	-
	5 395	18 237	4 142	18 149

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024 au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 830	7 243	1 829	7 248
Redevances CMF	241	996	248	1 102
Autres retenues	222	538	91	379
Contribution sociale de solidarité	100	400	100	600
TCL	67	279	31	242
	2 460	9 456	2 299	9 571

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.